

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 6^e/130-06
Séance du 10 NOV. 2006

C051 GERPLAN : PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2005 POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN

La Commission Permanente du Conseil Général,

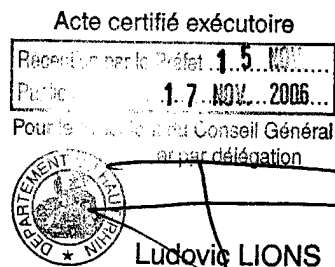
VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de soutenir l'action présentée en annexe au rapport à hauteur de 50 %, soit une subvention de 6.230,80 € attribuée à la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun à prélever sur la ligne 65/65734F738.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions